

Développement local du territoire : expériences et perspectives

Aoste - Mercredi 15 Novembre 2006

Tables rondes 13 h 30 – 15 h 30

Table 1 Quelles sont les actions nécessaires pour améliorer les services dans les zones de montagne ?

Modérateurs : Federico Molino (Centro Sviluppo S.p.a), Cristina Galliani (RAVA – Assessorat de l'Agriculture et des Ressources naturelles) et Alessandra Mondino (Fédération des Coopératives valdôtaines soc. coop.)

Étaient présents à la table :

- | | | |
|-----|--------------------|--|
| 1. | Bethaz Annalisa | RAVA – Direction de l'Urbanisme |
| 2. | Bordi Pietro | Aostaguide |
| 3. | Galliani Cristina | RAVA – Ass. Agriculture et Ressources naturelles |
| 4. | Gremo Chiara | RAVA - Ass. Territoire, Environnem. et Ouvr. publ. |
| 5. | Lanternia Laura | Commune de Chamois |
| 6. | Molino Federico | Centro Sviluppo SpA |
| 7. | Mondino Alessandra | Fédération des Coopératives valdôtaines soc. coop. |
| 8. | Ottenga Alessandro | Profession libérale |
| 9. | Rizzo Mara | Refuge Bonatti |
| 10. | Salza Giorgio | Consultant |
| 11. | Zancani Pia | Commune de Pontboset |
| 12. | Sartore Loris | RAVA - Direction de l'Urbanisme |

Préambule

Après une présentation rapide de tous les participants à la table, le modérateur a exposé la méthodologie et les résultats locaux de l'étude relative au Thème 1 du projet Euromountains.net, en prenant en considération, en particulier, les services culturels et les loisirs.

Il est apparu tout de suite qu'il existe un parallélisme entre la méthodologie suivie dans le cadre d'Euromountains.net et les normes régionales en matière d'urbanisme (Loi régionale n°11 de 1998 et Plan Territorial Paysager) ; le PTP prévoit, en effet, une évaluation qualitative des services à la disposition de la population locale (degré de satisfaction, population desservie, territoire desservi...)

Ensuite, quelques questions ont été posées et le débat s'est développé sur cette base :

Quelles sont les actions nécessaires pour améliorer les services dans les zones de montagne ?

Le débat a mis en évidence les points suivants :

1. **Collaboration entre les collectivités locales et les citoyens** : vu que la réalité de la vie quotidienne diffère de celle qui est proposée par les normes et par les lois, il faut déterminer des sujets qui puissent servir d'intermédiaires entre la population et ceux qui s'occupent de gérer les normes et les bureaux, pour que la communication augmente, pour que les normes soient mieux connues et pour que les informations passent, afin de ne pas perdre des occasions de croissance et de financements. Certains des instruments de gestion du territoire utilisés dans notre région (Plan Territorial et Paysager, Plan de Développement Rural) pourraient être considérés comme des instruments pour l'aménagement du territoire par le bas.
2. **Valorisation de la population locale** : il faut œuvrer pour arrêter l'exode rural et le dépeuplement, en rendant toutes les communes de montagne attrayantes non seulement pour les touristes des résidences secondaires, mais aussi pour la population locale ; cela permettrait de conserver l'histoire et le patrimoine local. Il est nécessaire de développer des services conçus davantage pour les résidents que pour les touristes : dans ce but, une bonne stratégie pourrait être d'encourager les collaborations et les synergies entre les communes limitrophes, afin de contrer l'esprit de clocher. Les politiques locales doivent viser à faire des résidents les acteurs de leur propre développement, en créant un contexte où l'individu prend part activement au développement du territoire, afin d'améliorer sa propre condition et de trouver un terrain fertile pour ses propres idées d'entreprise. Pour que, dans les zones de montagne, les services soient durables, ils doivent répondre aux exigences de la population et celle-ci doit, dans tous les cas, les vouloir et les soutenir.
3. **Collaboration tourisme-agriculture** : la présence du bétail dans les alpages est fondamentale pour l'entretien du paysage, mais il faut également s'occuper avec soin de l'ordre et de la propreté des structures situées le long des itinéraires touristiques de haute montagne.

Quels sont les instruments nécessaires pour soutenir les actions déterminées ? (normes, financements publics et privés, concertation avec les personnes concernées)

1. **Lutte contre le dépeuplement** : mise à disposition d'appartements pour les jeunes couples de la part des communes.
2. **Services adaptés** : projet de services collectifs et intégrés qui répondent aux véritables exigences de la population ; la priorité doit être accordée à la collaboration entre communes limitrophes pour la distribution des services, ainsi que cela est prévu dans le PTP. La création de centres poly-fonctionnels est un exemple de service adapté.

3. **Adaptation des normes** : création de normes moins restrictives (dans le domaine de l'hygiène et de la santé), afin de ne pas démotiver les opérateurs.
4. **Formation continue** : formation de base à partir des écoles afin de sensibiliser toute la population, de faire en sorte qu'elle connaisse son territoire plus en profondeur ; formation du personnel oeuvrant sur le territoire, afin d'avoir des services novateurs.
5. **Moments de concertation** : implication de la population, en transformant les individus et les différents opérateurs en protagonistes, pour une définition commune d'objectifs et de stratégies, grâce à des moments de rencontres entre les différents niveaux (hommes politiques, administrateurs, techniciens, population...), au lieu de proposer des projets étudiés au préalable.
6. **Collaboration** : instauration de collaborations entre des réalités ayant les mêmes difficultés et les mêmes problèmes ; pour résoudre les points critiques, il faut constituer un système.

Quels sont les acteurs impliqués dans la réalisation des actions d'amélioration des services dans les zones de montagne ?

Les acteurs qui pourraient représenter les véritables protagonistes dans l'amélioration des services dans les zones de montagne sont les sujets privés et les entrepreneurs ; il faut que la Vallée d'Aoste s'ouvre au niveau de la culture et de l'entreprise. Il est nécessaire de commencer par l'école pour renforcer la formation du petit entrepreneur. Afin que les bonnes pratiques puissent être transférées, il faut aussi impliquer les entrepreneurs qui réussissent en leur demandant de participer à des conférences et à des séminaires, pour qu'ils racontent leur expérience et essaient de transmettre la clé de leur succès.

Quelles doivent être les caractéristiques des services dans les zones de montagne afin de répondre de façon appropriée aux besoins des habitants (service de qualité) ?

Le niveau de qualité du service en montagne correspond à celui qui est perçu dans la zone elle-même, sur la base des exigences locales. Une évaluation absolue est donc difficile à donner.

Connaissez-vous des exemples de bonnes pratiques ou de projets réalisés pour améliorer les services en montagne ? Lesquels ? Pourquoi fonctionnent-ils ?

1. Bibliobus : service bibliothécaire mobile présent jusqu'il n'y a pas longtemps dans la zone de la Communauté de Montagne du Mont-Rose.
2. Bureaux d'entretien ordinaire du territoire dans les Communautés de montagne (expérience piémontaise) : ils s'occupent principalement des Plans d'entretien de sous bassin ; ce type

de service revêt une importance fondamentale dans les réalités sous le seuil, où même l'entretien ordinaire du territoire est difficile.

Table 2 Quel est le rôle des collectivités territoriales dans le développement et dans la promotion des ressources et des produits de qualité en montagne ?

Modérateur : Elena Di Bella (Province de Turin)

Étaient présents à la table :

13.	Balliana Ercole	RAVA
14.	Bagnod Giancarlo	IAR – Aoste
15.	Charbonnier Laura	Communauté de Montagne du Mont Cervin
16.	Chaussod Sylvie	
17.	Di Cesare Andrea Ercole	OPSISLAB SrL
18.	Enrico Sergio	SAEC – Studio Associato
19.	Garbellini Lisa	Irealp
20.	Gressani Clio	EBRT
21.	Grivon Manuel	RAVA –
22.	Grosjean Vincenzo	Ass. Viticulteurs Encaveurs Vallée d’Aoste
23.	Magri Laura	RAVA – Ass. du Budget, des Finances, de la Programmation et des Participations régionales
24.	Mingasson Emmanuel	SUACI
25.	Moggi Franco	Agence pour l’Emploi
26.	Politano Gian Carlo	RAVA – Ass. des Activités productives et des Politiques pour l’Emploi
27.	Priod Daria	RAVA – Ass. de l’Agriculture et des Ressources naturelles
28.	Proment Laurette	Commune de Saint-Oyen
29.	Soudaz Ugo Umberto	Coopérative Il Riccio
30.	Yoccoz Francesco	Coopérative Rhiannon

Préambule

Le modérateur a introduit la discussion en soulignant que, dans les zones de montagne :

1. Les mêmes modèles ne fonctionnent pas toujours dans des contextes différents (voir l'exemple d'Angrogna et de Pontboset) et, donc, les modèles qui ont du succès ne peuvent pas toujours être transférés.
2. Il existe des réalités d'entreprise excellentes, telles que les *Langhe*, où l'esprit d'entreprise est très marqué et où les entrepreneurs n'ont pas peur du risque.
3. Il faut faire de gros efforts pour réaliser des projets novateurs ; par exemple, pour le panier des trente produits typiques de la Province de Turin, 4 millions d'euros ont été dépensés et 1000 producteurs ont été impliqués (ils sont devenus les fournisseurs officiels des Jeux Olympiques), ainsi que 100 restaurants, etc. Le projet de ce panier, fortement voulu sur le plan politique par Mercedes Bresso (Président de la Région Piémont), a requis un apport

public important et des ressources humaines remarquables (il suffit de penser que le service d'Elena Di Bella compte 12 personnes).

Pour ce qui est du thème de la table 2, avant d'ouvrir le débat, le modérateur a souligné quelques éléments-clés :

1. Le modèle institutionnel (Communautés de Montagne, Province, ...).
2. Le modèle de développement socio-économique (centralisation des investissements ; par exemple, dans le Piémont, ce modèle est fortement conditionné par Fiat).
3. Les ressources économiques et financières et leur organisation (clarté politique et stratégique de la Région, Plan de Développement Rural, ...).
4. Les ressources organisationnelles, à savoir le partage avec le territoire et, surtout, le rôle des personnes (motivation des fonctionnaires, imagination des entrepreneurs) → “background” social et culturel.

Débat

La discussion s'est développée ainsi :

1. **Difficultés et bénéfices des produits de qualité** : pour faciliter la présentation d'un produit sur le marché, la nécessité d'une organisation qui protège ses caractéristiques se fait sentir. En même temps, toutefois, les entreprises ont des difficultés à rester dans un système et à respecter les conditions/standards de qualité liés à une marque. Un système-qualité peut être accepté par une entreprise, mais il doit offrir un retour économique tangible.

En ce qui concerne les produits typiques, il existe plusieurs problèmes :

- Le contrôle du réseau de distribution ;
- la validation de marques qui ne sont ni *Dop* ni *Igp* (tous les produits ne le sont pas !) ;
- la promotion/publicité liées au tourisme rural (voir les restaurants qui proposent des spécialités locales).

En outre, le manque de contrôles sur les importations aux dépens de la valorisation des produits locaux est mis en évidence.

2. **Collaboration sectorielle** : la difficulté à travailler ensemble est soulignée ; par exemple, pour ce qui est de la culture de la châtaigne dans la basse Vallée d'Aoste, les dynamiques sont bien gérées tant que l'on reste dans le secteur privé et que l'on accède aux financements (ex. taille des arbres ou nettoyages du bois), mais elles périssent lorsqu'il faut agir de concert.
3. **Rapports entre organismes publics, entreprise et marché** : l'entrepreneur est un “sujet étrange” qui n'est pas toujours doté d'une juste dose d'individualisme (caractéristique

fondamentale pour se lancer dans une activité où il faut faire face dès le départ à une série d'investissements, qui ne sont pas toujours récompensés par les résultats de l'entreprise). Dans le Piémont, les entrepreneurs ont bénéficié d'un retour économique, car la création d'une marque (panier) a créé une augmentation de chiffre d'affaires des produits typiques sélectionnés. Le démarrage, très lourd, doit donc être soutenu par un retour en termes de bénéfices. Le gros investissement demandé aux organismes publics est nécessaire pour lancer les initiatives ; la gestion devrait ensuite être à la charge des bénéficiaires de l'initiative, c'est-à-dire des agriculteurs, éventuellement réunis en coopératives.

4. **Intégration des ressources du territoire** : pour le développement local, l'approche doit se faire tous azimuts. Il faut considérer toutes les ressources présentes sur le territoire et comprendre de quelle façon chacun des acteurs peut apporter sa contribution.
5. **Facteur humain** : le rôle des personnes est central ; il faudrait donc trouver le moyen de stimuler les sujets à faire des propositions et à être actifs sur le territoire. À titre d'exemple, l'on peut citer :
 - La revitalisation réussie des paysages en terrasses de la Lombardie, avec la constitution d'un consortium de producteurs (IREALP) ;
 - Le projet Interreg "Portes du Grand-Saint-Bernard", qui visait surtout les ressources en termes d'organisation et les personnes : en exploitant le binôme tourisme-agriculture, l'exigence est partie du territoire pour se transformer en un partenariat avec la Suisse, en adhérant à l'objectif de partager et de réévaluer les ressources à disposition. La formation s'avère extrêmement importante, car elle permet de faire grandir l'opérateur avec l'administrateur. En outre, la confrontation avec les réalités de l'autre côté des Alpes a stimulé les opérateurs (→ estime de soi). En quatre ans, des rencontres hebdomadaires ont eu lieu et l'Administration a réalisé une structure d'accueil touristique où l'on pourra acheter, à l'avenir, le "panier du Grand-Combin". Maintenant, c'est le moment du véritable défi, car ce sont les opérateurs qui devront soutenir l'initiative et faire face aux frais de gestion de la structure. Dans ce but, l'organisme public leur a demandé une "Charte de coopération – Carta degli intenti" : il est correct, en effet, de continuer à jouer un rôle d'accompagnement, non pas de substitution.
6. **Tourisme rural** : il y a des perplexités sur les résultats obtenus par le "réseau du tourisme local et rural" (qui a impliqué 120 personnes en Vallée d'Aoste), à un tel point que les anciens adhérents voudraient abandonner, alors que, d'autre part, de nouvelles personnes souhaiteraient en faire partie.

7. **Intégration secteur public-secteur privé** : les collectivités locales doivent jouer un rôle d'intégration entre les priorités stratégiques de l'organisme public et les exigences des acteurs locaux, en investissant sur les instruments méthodologiques (échanges, formation, tables de travail, etc.). Au moment où le secteur public définit une stratégie, il effectue des choix, car il ne pourra avoir un rôle de partenariat que si les initiatives rentrent dans ses stratégies : les stratégies devraient donc être partagées au préalable lors de moments de concertation. Dans le Piémont, il y a 6 Pactes territoriaux actifs (où toutes les associations de catégorie sont représentées), les Tables de filière et la Province ; le citoyen ne peut faire entendre directement sa voix qu'à travers les organismes de représentation. Des méthodologies correctes doivent être appliquées et elles doivent aussi considérer les risques, afin de soutenir avec succès les idées et les projets des individus (citoyenneté active) avec la plus grande probabilité de réussite.

Table 3 Quelles sont les meilleures politiques pour la défense et la gestion de l'espace rural fragile, des paysages et des ressources naturelles en montagne ?

Modérateur : Santa Tutino (RAVA - Assessorato agricoltura e risorse naturali)

Étaient présents à la table :

31.	Bétemps Nathalie	RAVA – Ass. de l'Agriculture et des Ressources naturelles
32.	Bich Lucia	Profession libérale
33.	Bionaz Luciano	Ass. <i>Guide Escursionistiche Naturalistiche</i> Namasté
34.	Bocca Massimo	Parc du Mont-Avic
35.	Busana Edi	Ass. <i>Guide Escursionistiche Naturalistiche</i> Namasté
36.	Gaioni Sergio	<i>Guide Escursionistiche Naturalistiche</i> La Genziana
37.	Grand Blanc Lorenza	RAVA – Ass. de l'Agriculture et des Ressources naturelles
38.	Levret Cécile	Euromontana
39.	Molino Fabio	CSV Vallée d'Aoste
40.	Munari Giorgio	Commune d'Ayas
41.	Ogliari Roberto	Agamai SrL
42.	Oreiller Paolo	RAVA – Direction de la flore, de la faune, de la chasse et de la pêche
43.	Papandrea Katia	RAVA - Ass. de l'Agriculture et des Ressources naturelles
44.	Pitet Luca	Commune de Pontboset
45.	Vai Jean Paul	Coop. Rhiannon
46.	Vuillermin Ubaldo	Ass. professionnelle des guides du Parc du Grand-Paradis

Le modérateur a ouvert les travaux en définissant l'objectif principal de cette table : trouver de nouvelles mesures et de nouvelles actions à proposer pour le Plan de Développement Rural (PDR) 2007-2013.

Dans ce but, une série de points bien précis ont été soumis à la discussion :

1. Parc naturel du Mont-Avic : dans un contexte tel que celui d'un parc régional, le soutien des zones marginales (risquant l'abandon agricole complet) revêt une importance fondamentale afin de défendre la faune et la flore ; en effet, les interventions traditionnelles visant à soutenir les activités agricoles - comme le remembrement foncier - ne s'avèrent pas toujours compatibles avec les exigences de protection de la biodiversité et d'habitats particuliers. Il faut donc fournir des instruments qui garantissent des activités agricoles dont l'impact est faible pour que la survie des espèces du Parc soit également garantie.
2. Utilisation touristique de la montagne : pour protéger le territoire, il est nécessaire d'orienter les flux touristiques en différenciant l'offre en termes d'activités et de distribution territoriale, afin de développer un tourisme durable au point de vue environnemental.
3. Nécessité d'évaluer le système-Parc de manière intégrée et non seulement en fonction de ses limites : les interventions doivent être envisagées en fonction des espèces que l'on souhaite protéger, indépendamment des limites du Parc ; par exemple, le projet "COTURNICE" a mis en évidence que la bartavelle se reproduit dans des zones marginales, dans les pâturages ; donc, si l'on veut protéger cette espèce, il faut garantir l'existence d'activités agricoles. Même si elles ne se trouvent pas à l'intérieur du Parc, ces zones agricoles font ainsi partie d'un réseau de protection des habitats.
4. Nécessité pour les petites communes de moyenne montagne de trouver des solutions alternatives : la commune de Pontboset témoigne du fait que, sur son territoire, les fortes pentes rendent difficile de maintenir l'agriculture traditionnelle, bien que cette activité soit primordiale pour le tourisme, pour la protection de la biodiversité et pour contraster la diffusion des bois ; actuellement, toutefois, les instruments disponibles – le remembrement foncier, par exemple – ne sont pas applicables dans la zone.
5. Accessibilité : aujourd'hui, de nombreux alpages ne sont pas accessibles par la route, mais la conservation ou la restauration de ces structures est fondamentale pour des raisons paysagères et environnementales ; dans certaines zones, comme dans les Parcs, la construction de nouvelles routes est impossible. Ces réalités, qui existent encore de nos jours, risquent donc de disparaître avec la prochaine génération, car les jeunes ne sont pas disposés à relever une activité agricole dans des zones aussi défavorisées.
6. Développement culturel : lorsque l'on parle de développement local, l'on ne doit pas seulement penser au développement économique, mais aussi au développement culturel ; la biodiversité et le territoire constituent une ressource et ils doivent être considérés comme une valeur ajoutée. Par exemple, la valorisation de souches autochtones de truite revêt un

intérêt scientifique et écologique remarquable, mais également un intérêt économique. La nouvelle approche culturelle devrait se baser sur le concept suivant : pour atteindre un développement économique en montagne, la conservation de la biodiversité est déterminante. Par conséquent, il faut définir quelle biodiversité l'on entend protéger, puisqu'elle est en train d'évoluer !

7. Frais de gestion : il faut apprendre aux gens que la jouissance des ressources naturelles implique des frais de gestion auxquels tout le monde devrait participer, d'une façon ou d'une autre.
8. Différence entre les parcs européens et les parcs américains : les parcs européens sont anthropisés.
9. Nécessité de créer plus de moments de rencontre et de concertation afin de trouver des solutions adaptées à tous les acteurs du territoire ; en outre, plus de partage et plus de dialogue sont nécessaires, avec l'extérieur aussi, pour être davantage conscients de la valeur du territoire où l'on vit et des connaissances que l'on possède (par exemple, l'utilisation des plantes médicinales en Vallée d'Aoste) et trouver, ainsi, la bonne façon de les mettre en valeur. Enfin, il faut construire des politiques basées sur des objectifs communs.
10. Nouvelle tendance à vouloir les parcs pour soutenir le développement touristique et non pas pour protéger le territoire : en général, une zone protégée est constituée lorsqu'il y a des situations naturelles particulières à sauvegarder, puis les modèles de gestion socio-économiques appropriés sont définis en tenant compte des exigences des résidents. À ce propos, les avis sont partagés : en effet, d'après le Directeur du Parc du Mont-Avic (Massimo Bocca) et d'après le Chef de Service des Zones protégées (Santa Tutino), le parc ne doit pas protéger l'agriculture/l'agriculteur en termes de produit/production, mais il doit soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles utilisent les terrains marginaux. En revanche, le syndic d'Ayas (Giorgio Munari) soutient que la constitution d'un parc dans sa commune valoriserait les productions locales et le territoire en termes économiques.
11. Nécessité d'œuvrer de façon conjointe à l'échelon territorial : les magasins, par exemple, devraient vendre les produits locaux. Au contraire, les produits locaux sont souvent vendus à la grande distribution, alors que les commerces locaux achètent leurs produits à d'autres producteurs, en dehors de leur territoire.
12. Binôme parc-tourisme : le lien direct parc-tourisme n'est pas si évident. En effet, les données concernant le centre ouvert aux visiteurs du Parc national du Grand-Paradis sont décevantes ; le tourisme doit être créé en encourageant des actions de promotion/marketing au niveau du territoire.

Session plénière 15 h 30-16 h 30

Partage des résultats des tables rondes

Modérateur : Alessandro Rota (RAVA – Assessorat de l’Agriculture et des Ressources naturelles)

Les points principaux exposés par les modérateurs des trois tables lors de la session plénière sont les suivants :

TABLE 1

Le débat a fait ressortir la nécessité de :

- trouver des sujets qui servent d’intermédiaires entre la population et ceux qui s’occupent de gérer les normes et les bureaux ;
- rendre les Communes de montagne attrayantes non seulement pour les touristes des résidences secondaires, mais surtout pour la population locale ;
- construire un système de collaboration entre le tourisme et l’agriculture ;
- créer des services collectifs intégrés ;
- prévoir des normes moins restrictives ;
- créer un système de formation continue ;
- augmenter les moments de confrontation et de concertation entre les différents sujets qui oeuvrent sur le territoire ;
- valoriser les entrepreneurs au niveau local.

TABLE 2

Point de départ : ce que peut faire l’agriculture pour la collectivité territoriale (non pas ce que fait la collectivité territoriale pour l’exploitant agricole !).

Le débat a fait ressortir la nécessité de :

- monétiser la valorisation des produits locaux ;
- créer un esprit de collaboration entre les différents acteurs ;
- souligner le rôle catalyseur et d’accompagnement des collectivités locales;
- intégrer les ressources économiques (vision à 360°) ;
- valoriser davantage le facteur humain ;
- créer un réseau de tourisme rural plus performant ;
- créer un partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

TABLE 3

Les travaux de la table 3 se sont conclus par une série de questions :

(Définition → zone marginale : zone où la tendance à l'abandon de l'agriculture est marquée)

- Dans les zones marginales, l'agriculture ne permet d'obtenir que des revenus limités : comment attribuer la juste importance aux agriculteurs de ces zones ? Quelles formes d'intégration au revenu peut-on trouver pour compenser les contraintes auxquelles l'agriculture est sujette ?
- Dans les zones marginales, il faut qu'il y ait une activité agricole pour protéger la biodiversité : comment peut-on lutter contre l'abandon des pratiques agricoles dans les zones marginales ?

En outre, au cours du débat, l'on a souligné la nécessité de :

- Associer une valeur économique à la biodiversité ;
- Entamer un processus de croissance culturelle : les modèles qui sont proposés doivent être construits avec la participation de toutes les collectivités et être partagés avec tous les acteurs locaux ;
- Prévoir des services en plus, par exemple au niveau de la filière, afin de créer une intégration au revenu des agriculteurs ;
- Encourager les activités agricoles dans des zones qui ont été abandonnées parce qu'elles n'étaient pas rentables, mais dont la valeur écologique est élevée.

CONCLUSIONS

Suite aux présentations, le modérateur a souligné que le thème de l'intégration a fait l'objet d'une discussion aux trois tables :

- agriculture - ressources naturelles - tourisme
- agriculture - gestion urbaine (problème de la pression urbaine)
- innovation - patrimoine
- système commercial - producteurs
- services intégrés

En outre, l'exigence de disposer de plus de moments de concertation, de rencontre, de débat entre les acteurs locaux, la population et les techniciens s'est fait sentir...

Les thèmes de la discussion ont ensuite été mis en relation avec le Plan de Développement Rural (PDR) ; il a été souligné, en particulier, que le nouveau PDR prend ces sujets en considération.

Dans le PDR précédent, grâce à un système contributif régional riche, il a été possible de créer une mesure pour soutenir toutes les activités agricoles.

Le nouveau PDR contiendra de nouvelles mesures pour répondre à de nouvelles exigences, en particulier dans l'axe II (axe environnemental), très important pour la Vallée d'Aoste, où se concentrent 70% des ressources provenant de l'Union européenne.

Une mesure spécifique est à l'étude, en particulier, pour soutenir les coûts plus élevés auxquels les agriculteurs qui travaillent dans les zones *Nature 2000* (*Indemnité Nature 2000*) doivent faire face : elle sera définie en 2007, après que les autorités dans le domaine de l'environnement et les organismes/assessorats concernés par ce secteur auront été consultés.